



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	22
Procurations :	0
Votants :	22
Date de convocation :	29/05/2026
Votes Pour :	22
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du vendredi 5 juin 2026 à 19 H 00

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Virginie DASQUE, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

ABSENTE : Corinne SCHLUCK.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT

Délibération n° 2026_037

5.3 Désignation de représentants

Objet : Désignation d'un Conseiller municipal en charge des questions de défense.

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens combattants, la fonction de Correspondant défense a vocation à sensibiliser les citoyens aux questions de défense. Le Correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département sur les questions de défense.

Son rôle est le suivant :

- Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur,
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2121-21 ;

CONSIDERANT que par suite du renouvellement général de son conseil municipal, la Commune doit désigner son nouveau Correspondant défense parmi les membres du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Désigne à l'unanimité M. Jean-Luc CARSALADE comme Correspondant défense.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.



PAVIE, le 9 juin 2026

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

